

DATE LIMITE DE RETOUR Si vous renvoyez votre déclaration après la date indiquée, les pénalités prévues à l'article L.213-11-7 du code de l'environnement seront appliquées au montant de votre redevance.	DESTINATAIRE
CONCERNÉ SIRET _____ NAF _____	SIRET _____ NAF _____

En cas d'erreur, veuillez rectifier ou compléter les informations portées ci-dessus

REDEVANCE POUR PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU FORMULAIRE CANAL DECLARATION AU TITRE DE L'ANNEE

MODIFICATION INTERVENUE EN COURS D'ANNÉE (CESSION, FUSION-ABSORPTION, ETC.) OU CESSATION D'ACTIVITÉ

Date de changement ou date de prise d'effet _____ SIRET _____ NAF _____

Nouvelle dénomination et adresse _____

OBSERVATIONS

PERSONNE POUVANT FOURNIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nom _____ Téléphone _____

Fonction _____ Courriel _____

Ces informations sont nécessaires à l'instruction de votre dossier.

NOM ET PRÉNOM DU SIGNATAIRE AUTORISÉ

Nom _____ Fait à _____ Prénom _____ Le _____ Téléphone _____ Courriel _____ Ces informations sont nécessaires à l'instruction de votre dossier.	SIGNATURE
---	-------------------------

Références à rappeler dans toute correspondance

Affaire suivie par _____ Tel _____ E-mail _____

DÉCLARATION DES VOLUMES PRÉLEVÉS

Désignation du canal : _____ Concerne : _____

Points de prélèvement

--	--	--	--

Dispositifs de mesure

Référence agence			
Désignation			
Commune			
Nature de la ressource			

Caractéristiques des compteurs (mesure directe ou indirecte)

Relevés des index des dispositifs

Index de début d'année				
Index de fin d'année				
Volume mesuré à la prise d'eau (m³)				
Incident ou Changement de dispositif	Date de l'arrêt			
	Index début période d'arrêt			
	Date reprise			
	Index reprise			
	Volume estimé pendant l'arrêt (voir notice)			

Caractéristiques de l'activité (forfait)

Volume prélevé par usage sur le canal (m³)	
Irrigation	
Irrigation gravitaire	
Alimentation en eau potable	
Refroidissement industriel	
Autres usages économiques	
Volume total prélevé (m³)	

La liste des prélèvements par type d'usage et par usager doit être fournie en complément de ce formulaire (cf. notice).

Volume déductibles (m³)	
Volume turbiné par une ou plusieurs installations hydroélectriques, rejetés à l'extérieur du canal.	
Volumes destinés à alimenter des cours d'eau, ou à la préservation d'écosystèmes aquatiques, ou de sites, de zones humides faisant l'objet d'un acte administratif.	
Volume total déductible (m³)	